



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité police de l'eau

Nos réf. : AFL/AL - Dossier n° 02-2018-00239

Vos réf. :

Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE

Tél. : 03.23.24.65.21 - Fax : 03.23.24.64.01

Courriel : ddt-env@aisne.gouv.fr

Laon, le 18 décembre 2018

Le Directeur départemental des territoires,

à

Monsieur le directeur régional des affaires  
culturelles des Hauts-de-France  
Site d'Amiens

5 rue Henri Daussy

CS 44407

80044 AMIENS Cédex 1

**Objet :** Autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement - reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny - Demande d'avis

**P.J. :** version numérique de la demande d'autorisation environnementale

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par Voies Navigables de France concernant la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny.

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, dans les conditions définies à l'article R. 181-16 du code de l'environnement, à la date du 17 décembre 2018.

Le projet correspondant étant soumis à autorisation environnementale en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement et conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur ce dossier au regard des prescriptions éventuelles en matière d'archéologie préventive, puis de me le retourner.

L'absence de réponse dans un délai de 45 jours à compter de la date du présent courrier vaudra avis favorable de votre part, à savoir absence de prescriptions particulières en matière d'archéologie préventive.

Le responsable adjoint du service Environnement,

Eric VANGHELUWEN